



RÈGLE DU JEU



Ludothèque LE PETIT POUCKET

Association des Centres Sociaux
et Socioculturels de la Région de Valenciennes
34 avenue de Condé 59300 VALENCIENNES
TEL : 03 27 28 91 98 / FAX : 03 27 29 72 18
emmanuel.varin@acsvr.org ou armelle.esperandieu@acsvr.org

LA LUDOTHÈQUE LE PETIT POUCKET
EST SOUTENUE FINANCIÈREMENT ET
MÉTHODOLOGIQUEMENT PAR :



Tout notre travail est solidement ancré dans les valeurs de
l'éducation populaire : dignité humaine, solidarité et démocratie.

POUR TOUS

LOCATION

La durée du prêt de jeux et de jouets est de 1 mois, sauf pour les grands jeux, pour lesquels la durée est celle du week-end ou de la manifestation. La prolongation du prêt est possible une fois sur demande et selon les réservations en cours. Nous vous conseillons de réserver les jeux à l'avance.

Un jeu emprunté devra être restitué dans son état d'origine. Un contrôle à la charge de l'emprunteur est demandé préalablement au retour. Merci de nous signaler d'éventuelles pièces manquantes. En cas de jeu perdu ou devenu inutilisable, il devra être remplacé ou remboursé au prix d'achat.

La ludothèque dégage sa responsabilité vis-à-vis de l'utilisation du matériel emprunté.

FORMATION

La participation aux temps de formation de la Caravane Ludique est conditionnée à une simple inscription préalable.

Cotisation :

La cotisation est valable pour une durée d'un an à partir de la date d'inscription, après acceptation du présent règlement.

Le Petit
Poucet

www.lepetitpoucet.com

DEMANDEUR D'EMPLOI ET ÉTUDIANTS

Après avoir rempli une fiche d'inscription, une carte gratuite valable 1 an ouvre droit à un accueil à la ludothèque (expertise, recherche et accompagnement de projet), à la participation aux formations de la Caravane Ludique et au prêt de jeux et de jouets.

A.C.S.R.V.



La ludothèque le Petit Poucet est un service itinérant de l'A.C.S.R.V.

(Association des Centres Sociaux de la Région de Valenciennes) spécialisé dans l'accompagnement de projets d'animation ludiques. Pour ce faire, elle est ouverte à différents publics ou partenaires et la règle du jeu qui suit précise les modalités d'utilisation de la ludothèque en fonction des publics demandeurs.

La ludothèque offre gratuitement les prestations d'accueil (expertise, recherche et accompagnement de projet), d'animation, de formation et de location de jeux et de jouets à l'ensemble des structures, du personnel et des bénévoles de l'association, selon les disponibilités des ludothécaires et du matériel. En outre, le Trésor sans fond, gazette à parution aléatoire de la ludothèque, est offerte à chacune des personnes qui en fait la demande (via courriel ou format papier)

EXTÉRIEUR



Pour les structures extérieures, collectivités ou associations de l'arrondissement de Valenciennes, l'utilisation des services de la ludothèque passe par une inscription (fiche de renseignements) et une cotisation. Celle-ci, d'une valeur de 15 €, donne droit aux services d'accueil à la ludothèque (expertise, recherche, accompagnement de projet) ainsi qu'aux formations mensuelles de la Caravane Ludique (programme édité au trimestre). Jeux et jouets peuvent ensuite être loués au tarif de 3 € le jeu de société et de 15 € le grand jeu. La cotisation donne droit à l'abonnement à la gazette de la ludothèque (le Trésor sans fond, publication aléatoire), qui peut être expédiée en format papier ou numérique, via courrier électronique.

La ludothèque peut intervenir directement dans votre structure pour des temps d'animation ou de formation, au tarif 75 €/h, sauf intervention dans le cadre d'un financement spécifique. Notre association est agréée organisme de formation professionnelle continue, numéro de déclaration d'activité : 31 59 06962 59

Les frais de déplacement sont de 0,60 € / km.
Un devis est établi sur simple demande.